

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 6 mars 2025

L'an 2025 et le 6 mars à 17h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 27 février 2025.

Date de la convocation : 27 février 2025

Date d'affichage : 27 février 2025

Délibération N° 06-03-2025 / N°33

Etaient présents les membres en exercice : 75

Messieurs Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Pierre Cuvillier, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Pascal Hemery, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Stéphane Gomès, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, Jean-Louis Lebas, Edouard Hauteceur, Jean-François Varoqui, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5

Membres ayant donné procuration : 20

Membres votants : 100

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Marie-Angèle Lefetz, Christian Delambre, Christian Boucly, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillierez, Magali Urbanac, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Raymond Wacheux suppléé par Gilbert Ricart, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Freddy Balavoine suppléé par Claudine Victor, François Coquart suppléé par Arnaud Darras.

Absents excusés : Patrick Dekeyser, Benoît François, Xavier Normand,

Absents ayant donné procuration : Jean-Marie Dufay ayant donné procuration à Harold Tetu, Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Muriel

Sergier, Sylvie Gabez ayant donné procuration à Jacques Nick, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Béatrice Dausse ayant donné procuration à Jean-Claude Jacquemelle, Patrick Zakrent ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Vincent Lacroix ayant donné procuration à Jean-Paul Hémary, Jean-Michel Delannoy ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Jean-Pierre Marocchini ayant donné procuration à Stéphane Locquet, Yannick Barlet ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Alain Traisnel ayant donné procuration à Lionel Cayet, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Jacques Thellier, Alexandre Decry ayant donné procuration à Sébastien Henquenet, Roland Descamps ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Yves Lieppe ayant donné procuration à Hugues Legoux, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux.

Monsieur le Président, Michel Seroux, ne prend pas part au vote.

Secrétaire de séance : Jean-Louis Cauvet

Titre de la délibération : Attribution du marché de travaux 2025-T-0001 « Création d'une zone d'activités économiques sur la commune de Haute-Avesnes »

La séance ouverte, Monsieur le Vice-Président rappelle à l'Assemblée Communautaire que lors de la réunion du 14 décembre 2023 (délibération N°14-12-2023 n°184), les membres de l'Assemblée Communautaire avaient autorisé le Vice-Président à lancer une consultation pour la réalisation des travaux de création de la Zone d'Activités Economiques sur la commune de Haute-Avesnes. Monsieur le Vice-Président rappelle que le montant estimatif de travaux est de 1.165.000 € HT

Monsieur le Vice-Président explique aux membres de l'Assemblée Communautaire, qu'une consultation a été lancée en procédure adaptée le 6 janvier 2025 sur la plateforme de dématérialisation marchespublics596280.fr et dans la Gazette Nord-Pas-de-Calais. Le marché de travaux est décomposé en trois lots, onze offres ont été déposées.

La Commission des marchés publics s'est réunie en date du 3 février 2025 pour l'ouverture des plis et en date du 17 février 2025 pour émettre un avis sur l'attribution des marchés de travaux.

Monsieur le Vice-Président présente ensuite, aux membres de l'Assemblée Communautaire, les résultats de l'analyse des candidatures et des offres du cabinet d'études et de maîtrise d'œuvre SEMOTEC.

Il expose les raisons qui ont conduit la Commission des marchés publics en date du 17 février 2025 de retenir les offres de la société BALESTRA TP pour les trois lots.

Ainsi, Monsieur le Vice-Président présente, aux membres de l'Assemblée Communautaire, les offres retenues :

- LOT N°1 Voirie et assainissement à l'entreprise BALESTRA TP d'un montant de 587 523,93€ HT
- LOT N°2 Tranchées, réseaux divers et éclairage public à l'entreprise BALESTRA TP en groupement avec CITEOS ARRAS d'un montant de 190 777,15€ HT

- LOT N°3 Adduction d'eau potable et défense incendie à l'entreprise BALESTRA TP pour un montant de 46 800,90€ HT

En effet, les offres sont économiquement les plus avantageuses au regard des critères techniques exigés, le montant total des marchés de travaux s'élève à 825 101,98€ HT pour les trois lots.

Vu l'avis favorable des membres du Bureau communautaire en date du 26 février 2025, l'Assemblée communautaire décide à la majorité :

- D'attribuer le marché de travaux « Création d'une zone d'activités économiques sur la commune de Haute-Avesnes » à la société BALESTRA TP pour les trois lots pour un montant total de 825 101,98€ HT, soit 990 122,37€ TTC,
- D'autoriser le Vice-Président à signer les marchés et les pièces afférentes à leurs exécutions et à leurs règlements

Le Vice-Président


Eric Poulain

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 11/03/2025 et publication ou notification du 11/03/2025


